Groupe Institut de Genech

www.institutdegenech.fr
contact@institutdegenech.fr
Rue de la libération -59242 Genech
Tél. : 03. 20. 84. 57. 08 -
Fax : 03. 20. 84. 53. 74

Document à conserver

Lycée d'Enseignement Général
2des GT et tremplin

Contributions Financières
Année 2026-2027

Tarification Annuelle ❶ :		
Externe	Contribution des Familles ❷	915 €
Demi-Pensionnaire :	Contribution des Familles + Repas	2 105 €
Pensionnaire :	Contribution des Familles + Repas + Hébergement	3 703 €
POUR TOUS :	Outil Digital ❸	210 €

❶ A cette somme s'ajoute une **provision pour frais annexes** d'un montant de 250 € comprenant les frais suivants : Cotisations aux associations (adhésion à l'association des anciens élèves de 1 €) papeterie et travaux de reprographie, applications numériques (Eliott, MathLive, Voltaire) taxe sur le droit de reprographie, photos individuelles et de classe, badge d'accès,trousse de dissection , une provision pour les visites de classes (régularisation en fin d'année sur dépenses réelles), d'éventuels frais sanitaires sont à prévoir en cas d'épidémie (désinfections pour l'application des gestes barrières).
Ces frais annexes sont intégrés au prélèvement mensuel.

NB : Certaines options facultatives sont payantes. Elles ne sont pas incluses dans cette provision. (ex : l'hippologie/équitation = 16 €/séance).
Pour les élèves inscrits à **OBJECTIF+ :** CLUB MUN 130€/an - Préparation des examens du CAMBRIDGE 130€/an + frais d'inscription à l'examen - Préparation au DELE 130 €/an + frais d'inscription à l'examen - Préparation au DSD1 gratuit - DUAL DIPLOMA (Bac Américain) tarif imposé par l'université - OPTION SPORTIVE EPS EN 218 € - BIA 300 €.

❷ **Les contributions pour un externe** concernent les frais d'animation, de surveillance en cours de journée (permanences, études, contrôles surveillés, goûter, etc.) , de maintenance et de rénovation des équipements mobiliers et immobiliers.

❸ **Outil Digital (IPAD)** :
Une participation de 210 € par an est demandée (pour la tablette, les applications, supervision …) facturation de 35 € (câble ou chargeur perdu), 125 € (casse ou sinistre de l'outil digital).
La tablette devient pleine propriété de l'élève s'il reste **3 ans à l'Institut de Genech.**
S'il quitte l'Institut avant les 3 ans, 2 possibilités :
- Restitution à l'Institut si la tablette est en bon état de fonctionnement
- Sinon, facturation en fonction de la valeur résiduelle.

Les changements de régime ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel à la rentrée des vacances de Noël et de printemps.

Tourner S.V.P.

Remarques :

- L'inscription **ne devient effective qu'après la réception du complément de la confirmation et de l'avis de passage,** cette somme faisant partie du montant global annuel.
- En cas de désistement pour cause de force majeure avant le 1er septembre 2026, 50 % du versement de Juillet sont récupérables.
- Les périodes de stage ne sont pas déductibles. Elles sont prises en compte dans le montant annuel.
- Pour **les internes** logeant à l'Institut, un état des lieux du matériel et du mobilier mis à la disposition sera effectué à la rentrée. La somme de **90 Euros** sera facturée en garantie. Son remboursement s'effectuera en fin d'année, après constat des lieux, avec régularisation en fonction des dégradations observées.

REGLEMENTS

- **Acompte** :
 A réception du courrier d'acceptation, une confirmation d'inscription de 200 € est demandée. Le complément de 60 € pour les demi-Pensionnaires, 250 € pour les internes sera payé en juillet.
 Sans règlement de cet acompte, votre inscription ne sera prise en compte.

- **Mensualités** :
 Après l'acompte de juillet, prélèvements automatiques selon le tableau ci-dessous.
 Pour les familles qui souhaitent payer séparément, vous pouvez joindre 2 RIB en précisant le nom et prénom de votre enfant.

	SECONDES GT ET TREMPLIN		
	Externe	**Demi-Pension**	**Pension**
Contributions financières	915 €	2 105 €	3 703 €
Provision sur frais annexes	+ 250 €	+ 250 €	+ 250 €
Garantie pour la chambre			+ 90 €
Outil digital	+ 210 €	+ 210 €	+ 210 €
Vos acomptes	- 200 €	- 260 €	- 450 €
Total	= 1 175 €	= 2 305 €	= 3 803 €

- **Prélèvement** de Septembre à juin inclus =>	118 €	231 €	380 €
- **Remarque** : le montant peut varier en fonction des options payantes, prestations complémentaires ou attribution d'une bourse			
- **Début juillet :** émission d'une facture de régularisation éventuelle des frais (en + ou en -)			

- **Pour bénéficier du prélèvement automatique :**

 Retournez au secrétariat votre dossier de confirmation d'inscription (fin juin) avec :
 1. Votre chèque d'acompte. (2 chèques si responsable différent pour le paiement de la scolarité)
 2. L'autorisation de prélèvement renseignée pour chaque famille (2 feuilles complètes si RIB différent)
 3. Y agrafer votre relevé d'identité bancaire.

A renvoyer pour les nouveaux élèves ou en cas de changement de coordonnées bancaires

Mise à jour le 4 février 2026

Ce document est une annexe aux conditions générales.